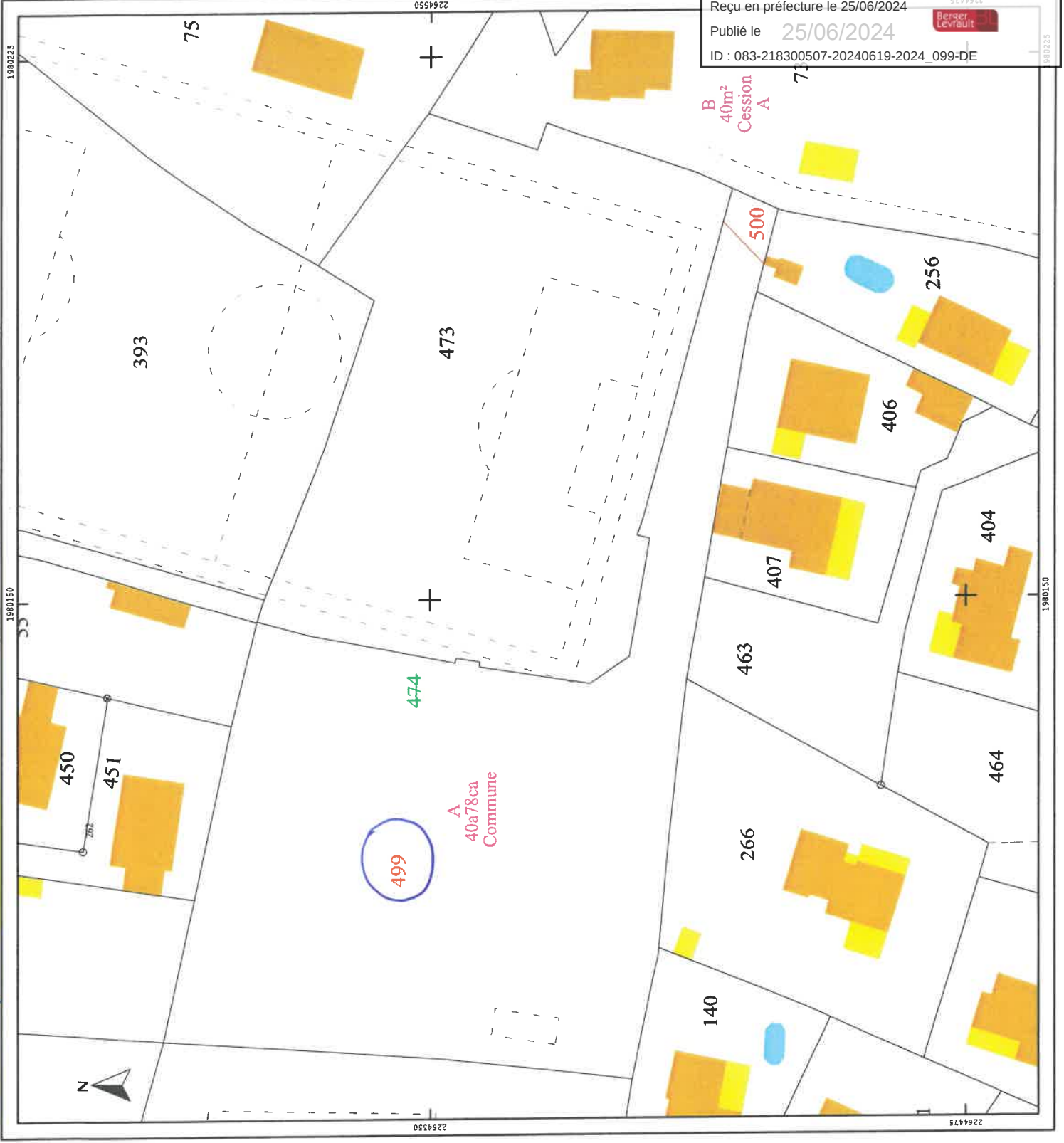


AK 429 avenue du Fouras



Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 25/06/2024
ID : 083-218300507-20240619-2024_099-DE

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : DRAGUIGNAN (050)
Section : AK
Feuilles(s) : 000 AK 01
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/750
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Date de l'édition : 02/02/2023
Support numérique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 6390F
Document vérifié et numéroté le 02/02/2023
ACDIF DRAGUIGNAN
Par MARTINEZ JM
géomètre principal
Signé

Cachet du service d'origine :
Centre des Impôts Foncier de Draguignan
43, Chemin de Sainte Barbe CS 30407
83008 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04/94/60/49/33
cdif.draguignan@dgif.finances.gouv.fr

Modification selon les constatations d'un piquetage approuvé

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par le propriétaire soussigné (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage, de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par
géomètre à
Les propriétaires déclarant avoir pris connaissance des informations, inscrites au dos de la chemise 6463.
A , le

(1) Jayer les mentions inscrites. Le formulaire n'est applicable que dans le cas d'une expertise d'arpentage par un géomètre principal ou un géomètre agréé.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien rattaché du cadastre, etc.).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'entité appropriée, etc.).

D'après le document d'arpentage dressé
Par CLARET
Réf. : 2022-131
Le 02/02/2023

(2)

GEOMETRE EXPERT FONCIER
Martial CLARET
5, Av. Jean Cazelles
83000 DRAGUIGNAN
Tél : 04 94 60 49 33

MEMBRE DE L'ORDRE N° 1894